REDONNER DU SENS AU TRAVAIL AVEC UN BILAN DE COMPÉTENCES

POPULATION CONCERNÉE

- Toute personne ayant besoin de prendre du recul et/ou l'envie de valider un nouveau projet professionnel.
- Les salariés du secteur privé, les commerçants, les artisans, les chefs d'entreprise, les professions libérales.
- Aucun prérequis n'est nécessaire.

LE BILAN DE COMPÉTENCES POUR REDONNER DU SENS AU TRAVAIL

- Pour prendre le recul et le temps nécessaires pour se poser les bonnes questions et trouver des réponses concrètes.
- Faire des choix éclairés sur son activité professionnelle.
- Une méthode structurée, simple et flexible pour adapter chaque étape à l'objectif du bilan.
- Un accompagnement pragmatique qui engage à l'action et implique le client.
- Une méthode basée sur une Box Ikigaï conçue en 2019-2020 et déposée à l'INPI.

OBJECTIFS :

- Redécouvrir ses talents, ses compétences et ses forces.
- Identifier ses motivations et ses aspirations profondes pour retrouver du sens et du plaisir dans sa vie professionnelle.
- Connaitre ses valeurs.
- Devenir acteur de son évolution professionnelle.
- Trouver l'adéquation entre ses fonctions et ses compétences.
- Renforcer l'estime de soi.
- Clarifier son projet professionnel et valider les options.
- S'approprier une méthode qui facilitera les décisions quant à la future évolution de carrière.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Durée :** 15h d'accompagnement en face à face (*pouvant aller jusqu'à 24h maximum en fonction des besoins du bénéficiaire*)
 - 15 heures réparties sur 3 à 4 mois.
 - + 10h de travail inter séances au travers de questionnaires, d'exercices et de recherches personnelles.
 - Rythme d'une séance par semaine en moyenne.

- **Dates :**
 - A définir avec le client et, au plus tôt, 14 jours après la contractualisation.

- **Lieux :**
 - En distanciel via zoom
 - En présentiel dans les locaux du client

- **Conditions matérielles requises pour le distanciel :** connexion internet haut débit, ordinateur muni d'une enceinte, d'une webcam et d'un micro.

- **Moyens mis en œuvre :**
 - Questionnaires
 - Exercices pratiques
 - Apports méthodologiques & théoriques

- **Suivi pédagogique et Evaluation des résultats :**

Exercices pratiques
Formulaire d'évaluation de la formation.
Document de synthèse.
Suivi à 6 mois.

- **Assistance technique et pédagogique en distanciel**

Si votre accompagnement se déroule en tout ou partie à distance et que vous avez besoin d'un soutien technique ou pédagogique, n'hésitez pas à contacter **Fanny REGHELIN 06.70.30.99.22** – fanny@leadership-et-sourire.com pour un accompagnement personnalisé.

Elle peut vous aider à :
✅ Prendre en main **Zoom** et ses fonctionnalités
✅ Adapter vos **outils et supports**
✅ Vous familiariser avec les **spécificités pédagogiques** du distanciel

Pour toute demande avant ou pendant votre accompagnement, contactez-la directement.
Voici également un **tutoriel Zoom** pour vous guider : Lien

Contenu en 4 étapes

Etape 1 : Phase préliminaire

Entretien offert et sans engagement d'une heure pour :

- Valider que ce bilan de compétences est adapté à vos besoins.
- Découvrir les différentes étapes et outils utilisés.
- Rencontrer votre futur consultant pour vérifier que vous avez envie que ce soit lui qui vous accompagne.
- Déterminer votre objectif en faisant appel à cette méthode.
- Poser toutes vos questions et avoir des réponses.
- Valider les engagements mutuels (confidentialité, rôle du consultant, …)

Etape 2 : Phase d'analyse de votre parcours personnel et professionnel

☐ **ce que j'aime faire**

- Déterminer ce que vous faites avec joie, avec plaisir.
- Découvrir votre environnement de travail idéal.
- Définir les activités que vous aimeriez pratiquer en priorité dans votre vie professionnelle.
- Comprendre ce qui a de l'importance à vos yeux et que vous souhaitez voir exister dans votre vie professionnelle.

☐ **ce que je sais faire**

- Comprendre ce que vous réussissez facilement, mieux que les autres, sans vous forcer.
- Faire émerger vos talents.
- Lister vos compétences.
- Comprendre vos stratégies de réussite.
- Détecter vos freins potentiels.

Etape 3 : Phase d'investigation

☐ **ce qui est utile**

- Déterminer ce qui est utile à la société.
- Comprendre les tendances du monde actuel.
- Définir les attentes de vos proches, de vos clients, de votre employeur.
- Découvrir ce qui fait sens pour vous, là où vous vous sentez utile.

☐ **ce qui a de la valeur**

- Déterminer le produit, le service que vous pouvez proposer à un client.
- Lister les compétences que vous pouvez proposer à un employeur.
- Découvrir ce qui vous rend unique.

Etape 4 : Phase d'action

- Confronter vos différentes pistes professionnelles à la réalité du terrain.
- Définir votre projet professionnel réaliste et réalisable qui a un sens à vos yeux.
- Définir le plan de vos premières actions.
- Passer un contrat avec vous-même pour vous engager à l'action.

- **Consultant :** Fanny Reghelin, coach professionnelle certifiée RNCP et ICF, Ikigaï et praticienne certifiée DISC® et profil REAL. Experte en accompagnement individuel. Mentor et formatrice.

Le Cadre Légal du Bilan de Compétences

Le bilan de compétences est encadré par des dispositions précises du Code du travail (*articles L6313-1 et R6313-4 à R6313-8*). Il permet à tout actif (*salarié, indépendant, demandeur d'emploi*) d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel cohérent ou d'identifierdes besoins de formation.

Le bilan de compétences doit respecter plusieurs étapes obligatoires :

- **Une phase préliminaire** pour analyser la demande, présenter la démarche et valider l'engagement du bénéficiaire.
- **Une phase d'investigation** pour explorer les compétences, les motivations et définir les pistes d'évolution.
- **Une phase de conclusion** avec l'élaboration d'un plan d'action concret et la remise d'un document de synthèse.

Les organismes de formation réalisant des bilans de compétences doivent garantir la confidentialité des échanges et respecter le cadre déontologique fixé par la réglementation en vigueur, conservation de la synthèse durant 3 ans par l'organisme de formation.

Les organismes de formation réalisant des bilans de compétences doivent garantir la confidentialité des échanges et respecter le cadre déontologique fixé par la réglementation en vigueur.